

Modèles

	Euros
Dépôt simple	
Dépôt	108
Publication par représentation	10
Publication description des éléments caractéristiques	40
Ajournement de la publication	39
Dépôt multiple	
Dépôt 1er dessin ou modèle	108
2e jusqu'au 10e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	54
11e jusqu'au 20e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	27
21e jusqu'au 50e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	22
Publication par représentation	10
Publication des éléments caractéristiques, par dessin/modèle	40
Ajournement de la publication	39
Renouvellement	
Dépôt simple	95
Dépôt multiple: 1er dessin ou modèle	95
2e jusqu'au 10e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	48
11e jusqu'au 20e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	24
21e jusqu'au 50e dessin ou modèle inclus, par dessin/modèle	20
Modifications	
Enregistrement cession, transmission, licence, gage ou saisie	
• 1er dépôt	24
• pour chaque dépôt suivant	12
Enregistrement d'un changement de nom ou d'adresse du déposant, du mandataire, du titulaire ou du licencié	gratuit
Institution ou changement de mandataire	
• 1er dépôt	9
• chaque dépôt suivant	5

Taxes et redevances

à partir du 1er septembre 2006

Page 2 de 2

	Euros
Autres	
Enregistrement déclaration du droit de priorité (règle 2.4 alinéa 2)	12
Enregistrement d'une action en revendication	12
Corrections d'erreurs de plume après l'enregistrement	
• 1er dépôt	9
• chaque dépôt suivant	5
Surtaxe (article 3.14 alinéa 3 de la Convention)	12
Renseignements	
• de moins d'une heure	17
• de plus d'une heure, par heure	30
Copies	
• non certifiées, par enregistrement	4
• non certifiées, autres par page	2
• certifiées conformes, par enregistrement	18
• certifiées conformes, autres par page	5
Documents de priorité (règle 3.10)	12
Modèle communautaire	
Demande d'enregistrement modèle communautaire	71
Si les frais d'expédition sont supérieurs à € 25	frais d'expédition
Publications	
Recueil des Dessins ou Modèles Benelux	
• dans le territoire Benelux, par fascicule	8
• abonnement annuel	79
• en dehors du territoire Benelux, par fascicule	9
• abonnement annuel	87